

MERCREDI 31 JANVIER 2024
de 18 h 00 à 20 h 00



VISIOCONFÉRENCE
Avec le concours de l'Ordre des avocats de Paris

LA PROCÉDURE DEVANT LE JUGE DES LOYERS COMMERCIAUX ET SES INCIDENCES

L'objectif de cette conférence est de permettre de s'initier à une procédure très particulière dans un domaine spécifique, certes, mais donnant lieu à un contentieux abondant et récurrent du fait que le locataire commerçant bénéficie du droit au renouvellement de son bail, sous certaines réserves. La procédure devant le Juge des Loyers Commerciaux est distincte de celle habituellement existante devant le Tribunal Judiciaire et obéit à des règles de forme très strictes susceptibles d'entraîner une nullité sans grief en cas de non-respect.

Dans le cadre de cette conférence, vous découvrirez que la procédure sur mémoire se substitue à la notification de conclusions, même si celle-ci se déroule sous le ministère d'un avocat postulant.

Interventions de :

Jacques GUILLEMIN, avocat au barreau de Paris,
administrateur de Droit & Procédure

Hervé REGNAULT, avocat au barreau de Paris,
administrateur de Droit & Procédure

Inscription : 50 € TTC

Tarif membre Droit & Procédure : 20 € TTC

Gratuit pour les magistrats et les étudiants



Validation
FCO avocats



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Véronique JEANDÉ - Secrétariat Droit & Procédure
Tél : 01 34 74 38 95 / 06 88 90 78 12 - jeande.veronique@orange.fr
www.droitetprocedure.com